

CHAMPEIL est une Entreprise d'Investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Numéro CIB : 12383).

Capital social de 1 002 000 €

Siège social : 9, cours de Gourgue – 33000 BORDEAUX, France

LEI : 969500FALCUXVQQIDQ74

Le présent rapport est constitué pour répondre aux exigences de l'Article 29 de Loi Energie et Climat.

Le présent rapport concerne l'exercice clos au 31/12/2025.

Il est accessible à tous sur le site Internet [www.champeil.com](http://www.champeil.com) et transmis directement à l'ADEME.  
Il est également tenu à la disposition de l'AMF.

## **A. Démarche générale sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

### **1. Résumé de la démarche**

*Champeil a formalisé une politique d'investissement durable qui détaille ses engagements en matière de critères ESG dans le cadre de ses choix et suivis d'investissement.*

*Cette Politique est publiée sur le site internet [www.champeil.com](http://www.champeil.com) dans la rubrique Réglementation ainsi que la Déclaration de non-prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.*

*Nous sommes pleinement conscients des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que de notre rôle en tant qu'acteur financier, pouvant orienter les capitaux vers des investissements durables et responsables.*

*Nous sensibilisons ainsi nos clients à faire des choix d'investissements durables qui leur permettront de valoriser leur patrimoine sur le long terme. Notre univers d'investissement est composé au minimum de 70% d'investissements durables répondant à nos exigences de durabilité, sans préférence particulière concernant les critères dit « ESG ».*

*Plus précisément, nos mandats de gestion classiques correspondent à l'Article 8. Pour les clients ayant des exigences élevées en termes de durabilité, nous proposons une approche « sur mesure » en investissant dans des fonds thématiques conformes à l'article 9 du règlement SFDR, en appliquant des exclusions spécifiques selon la sensibilité de chaque client ou en appliquant de fortes pondérations sur des secteurs/valeurs durables selon les préférences de chaque client, ...*

### ***Notre approche***

*Afin d'évaluer les risques en matière de durabilité d'une entreprise, nous nous appuyons sur les notations ESG de l'agence Clarity AI qui permet d'identifier le « best in class ». Notre seuil de durabilité est fixé sur les notations globales de 60, ce qui correspond à des scores moyens - supérieurs.*

*Pour les investissements en OPC, nous considérons les fonds conformes à l'article 8 et à l'article 9 du règlement SFDR, comme des investissements durables. Toutefois, aucun indice ne sera établi pour permettre une comparaison de nos notations ESG, compte tenu de la nature de notre gestion « sur mesure ».*

*Dans nos choix d'investissements, nous appliquons les exclusions suivantes :*

- *Émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal,*
- *Entreprises impliquées dans la production des neuf catégories d'armes controversées,*
- *Entreprises impliquées dans la production de tabac et de la pornographie.*

*Pour permettre une bonne diversification sectorielle de nos portefeuilles, nous avons choisi de ne pas imposer, à priori, des exclusions au niveau de la Controverse/Polémique mais de les évaluer au cas par cas.*

### ***Notre stratégie d'engagement auprès des émetteurs***

*Nos moyens d'influencer les grosses entreprises internationales dans lesquelles nous sommes investis, étant limités, nous amènent à vendre les titres de moindre qualité. Notre stratégie se résume donc à diriger nos investissements vers des notations de qualité tout en surveillant les controverses/polémiques.*

### ***Notre stratégie d'alignement avec les objectifs de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris***

*En tenant compte de la taille de notre entité et en raison du manque de maturité de la Place concernant ces sujets, des carences dans la disponibilité de certaines données, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer convenablement les effets de ces incidences pour le moment.*

### ***Notre stratégie d'alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité***

*En tenant compte de la taille de notre entité et en raison du manque de maturité de la Place concernant ces sujets, des carences dans la disponibilité de certaines données, nous ne sommes pas en mesure d'exprimer convenablement les effets de ces incidences. Néanmoins, nous sommes pleinement conscients des enjeux d'écosystème sur les perspectives de long terme et les enjeux de durabilité.*

**2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement**

*Notre Politique de durabilité est publiée sur notre site internet [www.champeil.com](http://www.champeil.com). Elle contient la définition d'un investissement durable, notre approche dans nos choix d'investissement, les exclusions, comment les risques climatiques et de biodiversité sont-ils pris en considération dans nos mandats, ...*

*La stratégie d'investissements est détaillée à l'ouverture de nouveaux comptes et une fois par trimestre (comme partie intégrante du compte rendu de gestion trimestriel). Une révision de notations de notre univers d'investissement et des allocations est prévue une fois par an.*

**3. Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci**

*Champeil n'a adhéré pour l'instant à aucune charte, aucun code ou label.*

**B. Liste des produits financiers et part globale des encours sous gestion prenant en compte les critères ESG**

*Au 31 décembre 2025, 76% de nos encours sous gestion sont investis en investissements durables, selon nos critères de durabilité.*

\*\*\*